

Descriptif du module

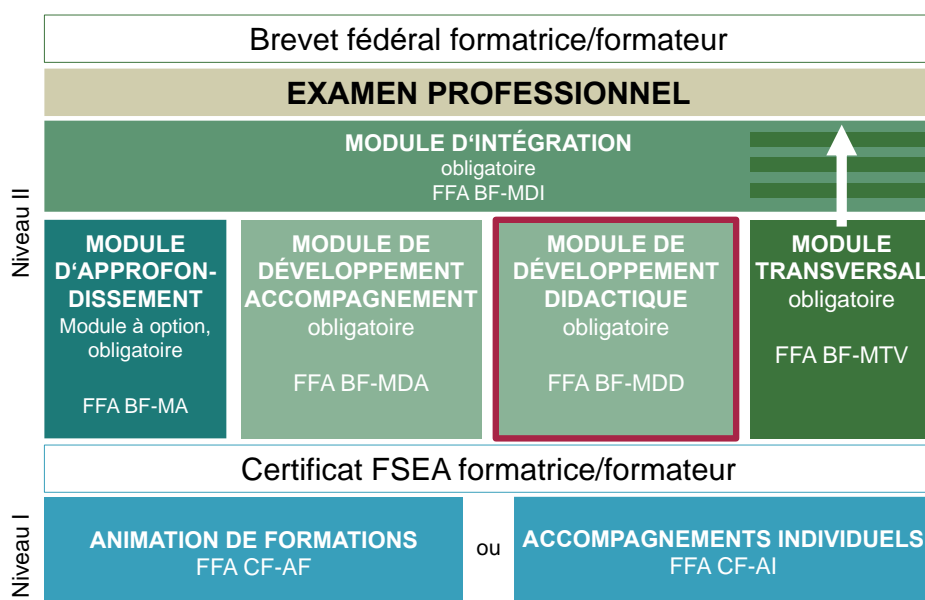
FFA BF-MDD

Module de développement « didactique » Concevoir et élaborer des sessions de formation sur le plan didactique

Compétences opérationnelles subordonnantes :

Concevoir et élaborer, dans son propre domaine spécifique, des sessions de formation pour adultes de manière autonome et didactique, et vérifier le succès de l'apprentissage

Imbrication du module



Prérequis

- Compétences de niveau I : Certificat FSEA (recommandé)
- Expérience pratique

Validité du certificat de module

- illimitée
- 5 ans pour l'admission à l'examen pour le brevet fédéral de formatrice/formateur

Sommaire

Compétences	3
Contenus possibles	4
Durée d'apprentissage en heures	5
Directives pour l'évaluation des compétences	5
Critères d'évaluation	6
Portfolio de compétences	7
Voies de recours et répétition	7
Certificat modulaire	8
Prestataires	8

Cette description de module sert de base à la procédure de reconnaissance par la FSEA.

Compétences

La compétence est développée et attestée durant le module	PQ*
Planifier sommairement une session d'enseignement/d'apprentissage ou d'un encadrement de formation en tenant compte des directives institutionnelles et du curriculum	A1
Planifier des procédures d'examen valides	A7
Planifier des contextes d'apprentissage de type « blended learning »	A9
Utiliser des méthodes orientées pratiques dans des situations d'enseignement/d'apprentissage complexes	B10
Mettre en œuvre les mesures d'assurance qualité prescrites	C2
Clarifier, dans son propre domaine spécialisé, le besoin de formation ainsi que les intérêts et les prérequis du public cible pour une unité de formation	G1
Formuler des compétences spécifiques et interdisciplinaires	G2
Développer un concept didactique pour une unité de formation spécifique	G3
Concevoir la validation de l'acquisition des compétences	G4
Interpréter les processus d'enseignement/d'apprentissage en tant que concrétisation de l'apprentissage	I6

* Profil de qualification

La compétence est partiellement développée et attestée durant le module	PQ
Planifier des formes de communication basées sur les technologies pour soutenir l'apprentissage (CF) ¹	A8
Adapter et utiliser des médias simples, basés sur la technologie, à différents processus d'apprentissage (CF) ¹	A10
Intégrer la réflexion relative à la didactique professionnelle dans la planification des sessions d'enseignement/d'apprentissage (MDI) ¹	A11
Utiliser les médias basés sur la technologie durant le processus d'enseignement/d'apprentissage (CF) ¹	B3
Réaliser méthodiquement la différenciation au sein de groupes hétérogènes (MDA) ¹	B9
Réaliser des feedbacks complets en exploitant des moyens pédagogiques appropriés (CF) ¹	C1

¹ La compétence est partiellement développée durant ce module obligatoire, mais n'y est pas attestée.

La compétence est partiellement développée mais n'est pas attestée durant le module	PQ
Planifier le transfert avec des conceptions et des méthodes adéquates (MDI) ²	A6
Utiliser les méthodes et procédés adéquats pour le transfert et la vérification des résultats de l'apprentissage (CF, MDA) ¹ (MDI)	B7
Développer et garantir sa propre qualité d'enseignement/d'apprentissage (MDA, MDI) (MTV) ²	C3
Concevoir des sessions d'enseignement/d'apprentissage orientées sur une thématique avec une biographie spécifique (MDA) ¹ (MDI)	G5
Réfléchir sur sa propre conception de l'enseignement et de l'apprentissage, sur ses propres valeurs, attitudes et normes dans le contexte de son expérience et ressources spécifiques (CF, MDA, MDI) ¹ (MTV) ²	G6
Anticiper et prendre en compte les changements, les incertitudes, les contradictions et la complexité dans ses propres mises en œuvre didactiques (MDA, MTV) ¹ (MDI) ²	H2
Développer une conception de la profession dans son propre contexte de travail (MDA, MDI) ¹ (MTV) ²	H6
Intégrer la diversité lors de ses réflexions sur les sessions d'enseignement/d'apprentissage (MDA) ²	H7
Encourager et occasionner l'apprentissage tout au long de la vie (CF, MDA) ¹ (MDI) ²	H8

Exploiter consciemment la diversité, l'interculturalité, la multiculturalité et la transculturalité lors de situation opportunes et constructives (MDA) ¹ (MDI) ²	I1
Développer un concept de transfert pour une unité de formation (MDI) ²	I3

¹ La compétence est partiellement développée durant ce module obligatoire, mais n'y est pas attestée. .

² La compétence est partiellement développée et attestée durant ce module obligatoire.

Contenus possibles

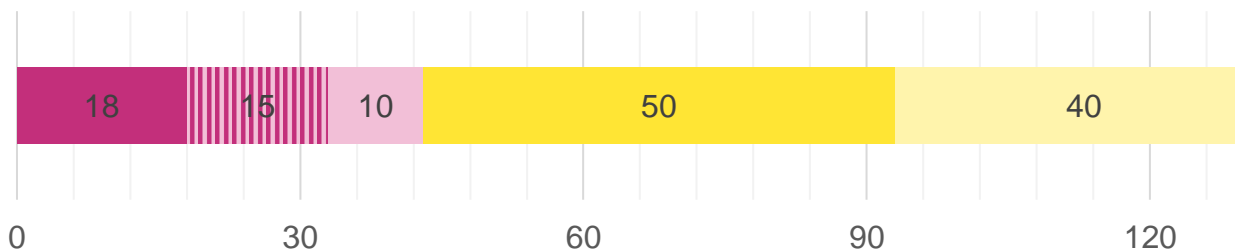
Les contenus d'apprentissage indiqués ci-dessous constituent une aide didactique pour les prestataires de modules, pour le choix des contenus lors du développement des compétences qui sont attestées dans ce module. Les indications des contenus s'appuient sur les exemples de contenu et les critères de performance relatifs aux compétences d'action du profil de qualification. Les prestataires peuvent procéder à leur propre sélection et pondération, respectivement compléter les contenus de manière spécifique.

Le profil de qualification peut être consulté dans l'annexe du guide du règlement d'examen professionnel de formatrice, formateur.

- Directives institutionnelles et relatives au curriculum pour les sessions de formation
- Méthodes simples d'analyse des besoins et d'appréhension du public-cible
- Orientation sur les compétences et formulation de compétences et de ressources
- Compréhension de l'enseignement/l'apprentissage, théories d'apprentissage et principes didactiques
- Pensée systémique avec considérations spécifiques du champ professionnel et des principes didactiques y relatifs
- Conception didactique et planification sommaire de sessions d'apprentissage propres ou d'encadrement d'apprentissage : objectifs, contenus thématiques, envergure d'apprentissage et mise en œuvre situationnelle de l'apprentissage
- Bases didactiques relatives aux médias et élaboration d'environnements d'apprentissage numériques
- Choix de formats « blended learning » et de médias basés sur la technologie
- Diversité en lien avec la conception et l'élaboration didactiques
- Méthodes de différenciation orientées pratique et formes d'apprentissage élargies
- Niveaux et procédés de vérification des résultats d'apprentissage et d'acquisition des compétences
- Procédure de qualifications (examens) : types d'exercices, instruments d'évaluation et normes de référence
- Niveaux et méthodologie de transfert, concepts de transfert
- Fondements de l'assurance qualité et de l'évaluation, auto-évaluation et évaluations de tiers
- Instruments d'évaluation, mise en œuvre des processus de feedback
- Rôles des formatrices et des formateurs dans la conception didactique, l'élaboration et la réalisation des situations d'apprentissage

Durée d'apprentissage en heures

Apprentissage en contact	43 h		
Apprentissage autonome	90 h	Total	133 h



- Apprentissage en contact en présentiel
- Apprentissage autonome guidé
- ▤ Apprentissage en contact, en présentiel ou à distance
- Apprentissage en contact, à distance
- Apprentissage autonome individuel

Directives pour l'évaluation des compétences

Le justificatif de compétences pour ce module comprend un concept didactique pour une session d'apprentissage et de la réalisation pratique de la session d'apprentissage ou d'une séquence de celle-ci avec un groupe d'apprenants ainsi que d'une réflexion sur sa réalisation.

Le groupe est composé d'au moins trois adultes. Sont considérés comme des adultes : les participants à partir du niveau secondaire II ou à partir de 16 ans.

Le concept didactique de la session d'apprentissage se réfère aux directives de l'institution, au curriculum concerné ainsi qu'aux besoins spécifiques et des antécédents du public-cible. Le travail met en évidence le lien conceptuel avec l'élaboration didactique basée sur un modèle. Une planification sommaire et justifiée de la session d'apprentissage y figure également.

L'observation pratique se déroule dans l'environnement de travail de la formatrice ou du formateur. La séquence de formation observée correspond à la session d'apprentissage conçue ou à une partie de celle-ci. Elle peut avoir lieu physiquement sur le lieu de la formation ou sous forme numérique dans un contexte d'enseignement enregistré qui dure au moins 90 minutes. L'observation pratique peut être réalisée par le formateur/la formatrice du module ou par d'autres participants du groupe de formation (pairs). La forme est définie de manière contraignante par l'organisation de formation. Quelle qu'en soit la forme, la formatrice ou le formateur observé(e) obtient un feedback axé sur un ensemble de critères. Ce « retour » est à documenter en tant que réflexions formatives dans le document écrit. L'entretien de feedback a généralement lieu sitôt après le déroulement de la session d'apprentissage.

Les critères d'évaluation et les indicateurs observables sont définis par l'organisation de formation et/ou élaborés et validés au préalable en collaboration avec les participants. Le prestataire peut se baser sur les critères de performance des compétences d'action à prouver.

Le formateur/la formatrice du module évalue la partie écrite sous la forme d'un justificatif de compétences. L'évaluation aboutit à l'appréciation « acquis » ou « non acquis ». L'appréciation « acquis » est octroyée lorsque tous les critères formels sont entièrement satisfaits et que les critères portant sur la partie contextuelle, la partie pratique, la partie de la session

d'apprentissage observée et la partie de réflexion, sont satisfaits pour l'essentiel. Le justificatif stipulant le degré d'atteintes des compétences, sur la base des critères d'évaluation, est rédigé par écrit par le formateur/la formatrice du module. Ce dernier est compréhensible pour des tiers.

Critères d'évaluation

Le justificatif de compétences écrit est évalué d'après les critères suivants :

a) Critères formels

- La séquence de formation a lieu dans le cadre de travail de la formatrice/du formateur
- Le groupe d'apprentissage est composé d'au moins trois adultes
- La séquence de formation est suivie par une personne (formatrice/formateur du module, pair), qui donne un feedback orienté sur les critères définis
- La documentation écrite totalise 25 000 à 50 000 signes (espaces y compris, sans grille d'évaluation en annexe)
- Les citations, les références des sources, la bibliographie, l'indication du nombre de caractères et la déclaration de légitimation sont complètes et correctes
- La documentation écrite est complète et contient les éléments nécessaires pour évaluer les critères relatifs au contexte, à la conception, à l'observation pratique et à la réflexion prescrite:
 - › Page de titre et table des matières du document
 - › Conditions générales et intégration de la session d'apprentissage au contexte de formation
 - › Rôle(s), fonction(s) ou tâche(s) du formateur/de la formatrice en lien avec la session d'apprentissage
 - › Analyse des destinataires (public cible)
 - › Hypothèses de base relevant de la théorie de l'apprentissage et modèles didactiques sélectionnés
 - › Situations de travail, compétences d'action et ressources à développer, contenus importants pour l'apprentissage
 - › Planification sommaire avec séquençage et construction didactique, y compris préparation du transfert et vérification des standards d'apprentissage
 - › Justification de la conception didactique
 - › Planification détaillée de la session ou de la séquence d'apprentissage à observer
 - › Synthèse des feedbacks révélés
 - › Réflexion sur la réalisation (tiré d'expériences)
 - › Conclusions pour de futures situations d'apprentissage et pour la conception didactique de nouvelles sessions d'apprentissage
 - › Annexe avec les critères et indicateurs retenus pour l'observation pratique

b) Partie contextuelle

- Les conditions générales de la session d'apprentissage et l'intégration dans le contexte de formation ainsi que le(s) rôle(s), la/les fonction(s) ou la/les tâche(s) de la formatrice/du formateur en lien avec la session d'apprentissage sont décrits de manière compréhensible
- L'analyse des destinataires (public cible) comprend les principaux aspects importants pour la construction didactique de la session de formation
- Les principales affirmations des modèles de la théorie de l'apprentissage et didactiques sont argumentées de manière compréhensible

- c) Partie conceptuelle
- Les directives relevant du curriculum, des spécifications institutionnelles ainsi que des besoins spécifiques sont intégrés de manière évidente dans la conception didactique
 - La situation de travail à gérer, les compétences d'action à acquérir, les ressources à développer et les contenus de l'apprentissage sélectionnés sont adaptés les uns aux autres et justifiés
 - La conception didactique de la session d'apprentissage dépend, de manière compréhensible, des modèles de la théorie de l'apprentissage et de la didactiques
 - La conception didactique est orientée sur les compétences à acquérir et permet des processus d'apprentissage différenciés, axés sur les actions
 - La planification sommaire comprend les éléments didactiques essentiels et est claire
 - La préparation du transfert des résultats de l'apprentissage dans la pratique et le traitement des éléments de la pratique sont planifiés de manière judicieuses du point de vue didactique
- d) Partie consacrée à la séquence d'apprentissage observée
- La planification détaillée de la séquence d'apprentissage est minutieuse, commentée avec clarté et bien documentée
 - La planification est axée sur un modèle de processus d'apprentissage ou de développement de compétences
 - Les feedbacks d'information essentiels de l'observatrice ou de l'observateur de la séquence d'apprentissage sont résumés et décrits de façon compréhensible
- e) Partie relative à la réflexion
- La conception didactique, la planification réalisable ainsi que l'organisation de la session de formation font l'objet d'une réflexion critique, intégrant plusieurs perspectives
 - Les feedbacks octroyés par la personne qui a assisté à la session et portant sur les critères et indicateurs retenus sont comparés avec sa perception personnelle et donnent lieu à une réflexion
 - Le rôle personnel ainsi que sa nature sont mis en relation avec le succès de l'apprentissage et les résultats de l'évaluation
 - Les constats et la réflexion débouchent, de manière compréhensible, sur des adaptations possibles en vue d'une nouvelle réalisation de la session d'apprentissage et d'une nouvelle conception didactique

Portfolio de compétences

Au cours de ce module et des autres, les candidats élaborent un portfolio de compétences individuel qui se réfère au profil de qualification. Ce portfolio de compétences constitue une base importante pour la préparation du dossier de performance de l'examen professionnel. L'établissement prestataire de formation définit lui-même les exigences relatives au portfolio de compétences.

Dans les modules, des liens sont établis avec les compétences d'action et les critères de performance du profil de qualification.

Voies de recours et répétition

Dans le cas d'un résultat d'évaluation « non acquis », il est possible de déposer un recours écrit et motivé auprès du prestataire du module dans un délai de 30 jours. Le prestataire du module peut prendre les décisions suivantes :

- approbation du bien-fondé du recours (dans ce cas, le justificatif des compétences du module portera l'appréciation : « acquis »)
- répétition
- rejet du recours

Contre la décision du prestataire de module, il est possible de présenter un recours écrit et motivé auprès de la CAQ dans les 30 jours. La CAQ vérifie que la procédure s'est déroulée correctement d'un point de vue formel. Le recours est gratuit.

Certificat modulaire

Pour l'obtention du certificat modulaire, les conditions suivantes doivent être remplies :

- Participation active durant les heures en contact prescrites (au moins 80%).
- Appréciation « acquis » dans le justificatif de compétence délivré par le formateur/la formatrice du module.
- Elaboration, respectivement mise à jour complémentaire du portfolio de compétences personnelles.

Le certificat a une validité de 5 ans pour l'admission à l'examen professionnel

Prestataires

Les prestataires de modules doivent se soumettre à une procédure de reconnaissance réalisée sous l'égide de la FSEA afin de pouvoir délivrer des certificats de modules valables pour l'admission à l'examen professionnel. La présente description de module sert de base à la procédure de reconnaissance.